



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 AOUT 2020

Début de la séance à 20h30 ;

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

1/ PROJETS 2021

1.1 - SICECO : PROGRAMME SPECIAL DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'amélioration de l'éclairage public en installant des ampoules à led doivent être réalisés. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

1.2 - TRAVAUX RUE DES CHAMPS :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie doivent être réalisés rue des champs secteur Benjamin Roblot. Ces travaux s'effectueront au printemps 2021.

1.3 - COLOMBARIUM :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de mettre en place un colombarium, des cavurnes et un jardin du Souvenir dans le cimetière.

1.4 - NUMERISATION ET INDEXATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de numérisation et d'indexation des registres d'état civil. Ce projet permettra à la mairie de disposer de l'ensemble des actes d'état-civil stockés sous format informatique et de pouvoir les consulter, en faire des copies ou les compléter directement sur l'ordinateur (mentions marginales) et ainsi éviter la manipulation des registres qui se détériorent. Des devis vont être demandés.

1.5 - PANNEAUX CLIMATS DE BOURGOGNE :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation des panneaux d'entrée de ville et des Relais d'Information Services (RIS) dans le cadre du déploiement de la signalétique des Climats.

1.6 - COUVREUR BOURGUIGNON : REFECTION TOITURE DERRIERE LA MAIRIE

Suite aux travaux réalisés par le Toit de Bourgogne sur le bâtiment de l'appartement mitoyen à la Mairie, il a été constaté une fissure le long du mur derrière l'appartement, des tuiles gelées (environ 10 m²) à remplacer ainsi que la pose d'un film sous-toiture. Ces travaux seront inscrits au budget 2021.

1.7 - ONF :

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2021 et de leur report en 2022 pour des raisons commerciales.

2 – DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose l'utilité de migrer vers Windows 10.

Il présente le devis de JVS pour un montant de 716,70 euros répartis comme suit :

- Investissement pour un montant de 678 euros
- Fonctionnement pour un montant de 38,70 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de JVS et décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses

Chapitre 023 Article 023 Virement à la section d'investissement	678 €
Chapitre 011 Article 618 Services extérieurs divers	- 678 €
Chapitre 20 Article 2051 Concessions et droits similaires	678 €

Recettes

Chapitre 021 Article 021 Virement de la section de fonctionnement	678 €
---	-------

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements associations :

L'association Adapei 21, la Fédération Française pour le don de sang bénévole et l'association La Passerelle remercient le Conseil Municipal pour les subventions allouées.

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin remercie le Conseil Municipal pour son soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin symbolisé par l'adoption du projet de motion transmis en janvier 2020.

Participation prévoyance MNT : le conseil municipal accepte de participer à un contrat de prévoyance « Maintien de salaire ». Le montant et les modalités pratiques seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal se réunira le mercredi 30 septembre 2020 à 20h00, salle du conseil.

La séance est levée à 21h40.